

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 22 septembre 2022

Date de convocation : 15/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, , Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe, Mme BROUSSE Vanina, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu,

Excusé(e) : Mme MEILLAT Marie-Odile, Mme BOUTET Frédérique

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie

Objet : **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune DE SAINT MAURICE DES LIONS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibérés en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme en mairie le 26/09/2022,

Le Maire David CHEVALIER,

